

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 22 MAI 2017**

Sont présents, à 20h à la salle communautaire du Rural, 62 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de Mme Suzanne Schwegler, Syndique, ainsi qu'en présence d'une journaliste des Freiburger Nachrichten et d'un journaliste de La Liberté.

En préambule, Mme la Syndique accueille les participants en ces termes :

*"Le printemps n'est pas seulement la saison du renouveau. Il est aussi la période des Assemblées de délégués de bon nombre d'Associations ou Conseils de fondation. Il est également la période des Assemblées de commune pour l'approbation des comptes notamment. Les associations ou institutions présentent, en plus des comptes à approuver, un Rapport d'activité qui prouve, si cela est encore nécessaire, qu'elles ont bien travaillé et qu'elles méritent la confiance de leurs membres.*

*Les communes n'ont pas l'obligation de présenter un Rapport d'activité. Elles rendent compte de leurs agissements par le biais des Assemblées communales et par la publication de décisions et de propositions que la population peut consulter sur le site internet de la Commune, qui est d'ailleurs fort bien consulté.*

*Si je devais tout de même vous présenter un Rapport d'activité pour l'année 2016, je citerais tout simplement un chiffre, le chiffre 13 ! Pourquoi le chiffre 13 ? C'est un chiffre porte-bonheur, oui, mais pas seulement ...*

*13, c'est le nombre de grues que j'ai eu dans mon champ de vision, en mars dernier, et sans faire un tour complet sur moi-même. Visitant le chantier des tpf Givisiez ensemble, c'est bien un ballet de 13 grues qui s'activait devant mes yeux ! C'était tout simplement impressionnant, et un peu effrayant à la fois...*

*C'est dire l'activité bouillonnante qui a lieu depuis des mois sur le territoire de notre Commune, activité engendrée en 2016 déjà pour tous ces projets : le Pont du Tiguellet avec son accroche sur la route Jo-Siffert, le Centre de maintenance et d'entretien des tpf, les réalisations impressionnantes de Movarco et de Scott, l'agrandissement du Manoir...*

*Et il y aura encore d'autres grues lorsque, à moyen terme, les chantiers de l'Escale, de l'ECAS, de*

*Chanteclair ou du Parc des Sports de Chandolan, notamment, ajouteront encore quelques ballerines aux bras d'acier dans le ciel de notre Commune.*

*Je souhaitais partager avec vous le sentiment de fierté qui est le mien de voir notre Commune si dynamique. Il s'agira bien sûr de gérer au mieux ce développement, aux plans financier et urbanistique notamment.*

*Le Conseil communal y veillera."*

Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée communale de printemps et de saluer tous les participants très cordialement, ainsi que les membres de la Commission financière, les collègues du Conseil communal ainsi que la presse qui, fidèlement, suit nos débats.

Elle salue également un invité de marque ce soir : M. Jean-Dominique Antoniazzi, représentant de la division Infrastructure des CFF et responsable des contacts avec les autorités cantonales et communales pour les cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Jura.

Elle excuse les absences de M. Cédric Fragnière, Commandant du CSP Givisiez, M. Jérôme Broch, Mme Marie Wieland et M. Thierry Wieland, Mme Eveline Baechler et M. Georges Baechler, ainsi que de RadioFR.

Cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2016, de même que par insertion dans la Feuille officielle no 17 du 28 avril 2017, par avis au pilier public, par publication sur le site internet de la commune ainsi que par le Message de printemps 2017 du Conseil communal distribué à chaque ménage. Elle peut donc valablement siéger.

Pour information, et selon la coutume, les débats sont enregistrés pour assurer une transmission parfaite des propos émis ce soir.

MM. Charles-Henri Lang et Marius Noth sont désignés scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Mme la Syndique rappelle que la qualité de citoyen de Givisiez est nécessaire pour participer aux délibérations. Elle prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur le côté latéral de la salle. Pour la précision du procès-verbal, lors de leur prise de parole, les intervenants

sont priés de décliner leur identité et de préciser le quartier où ils habitent.

Le Conseil communal propose une modification de l'ordre du jour, non pas dans son contenu mais dans sa chronologie. En effet, et en remerciement de la présence à l'Assemblée communale de M. Jean-Dominique Antoniazzi, représentant de la division Infrastructure des CFF et responsable des contacts avec les autorités cantonales et communales pour les cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Jura, le point 3.1 sera traité immédiatement après l'approbation du PV de la séance du 14 décembre 2016.

D'autre part, et toujours concernant le point 3.1, l'évolution de ce dossier depuis le début de l'année a donné lieu à de nombreux échanges entre les partenaires concernés, voire des espoirs de modification du projet, espoirs nourris par la Commune pendant plusieurs semaines mais malheureusement réduits à néant il y a quelques jours seulement. Les deux rapporteurs de ce dossier vous donneront de plus amples informations à ce sujet.

Il a donc fallu revoir le texte explicatif figurant aux pages 26 et 27 du Message. Une nouvelle version de ce texte a été distribuée en début de séance. Cette version est à considérer comme seule valable pour accompagner les réflexions et débats de ce soir.

Le Conseil communal n'ayant pas d'autre modification à apporter à l'ordre du jour, celui-ci sera traité tel que modifié, à savoir :

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016
3. Budget d'investissements :
  - 3.1 Modernisation de la gare de Givisiez :  
crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer
2. Comptes 2016
3. Budget d'investissements :
  - 3.2 Réfection du toit du bâtiment scolaire 92
4. Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles
5. Divers

## **1 PROCES-VERBAL**

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch).

Ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 janvier 2017.

Mme la Syndique ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Elle propose le vote à mains levées :

- **Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, avec remerciements à son auteure Madame Ariane Menoud.**

## **3 BUDGET D'INVESTISSEMENT**

### **3.1 Modernisation de la gare de Givisiez : crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer**

Mme la Syndique prie l'Assemblée de se référer au nouveau document distribué en début de séance, qui remplace celui publié en pages 26 et 27 du Message de printemps.

*"Comme déjà relevé en introduction de cette Assemblée, le crédit d'investissement demandé ce jour illustre bien la difficulté pour le Conseil communal de gérer des dossiers qui évoluent plus vite que leur ombre. Et lorsque cette ombre est dommageable pour la Commune, il est normal que cette dernière entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour tenter de trouver la meilleure solution. J'utilise à dessein, avec une petite pointe de regret, l'image qui veut que la Commune a commis une erreur d'aiguillage en osant espérer que son raisonnement, basé sur des éléments sérieux et prédominants pour son développement futur, serait considéré avec toute la bienveillance et le sérieux nécessaires par les instances cantonales. Je me permets de rappeler que les réflexions de la Commune étaient principalement basées sur les éléments suivants : passerelle jugée inappropriée par son ampleur et son coût, ouvrage dommageable pour le paysage et le développement futur du quartier concerné,*

infrastructure lourde et coûteuse (les frais d'entretien n'ont pratiquement pas été pris en considération et ils s'élèveront annuellement entre 3 et 5% du coût de l'ouvrage), potentiel d'utilisateurs très faible, etc.

Comme annoncé, deux rapporteurs s'exprimeront ce soir pour présenter ce dossier et vous permettre de prendre la bonne décision à l'issue de nos échanges sur cet important projet. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le relever, il s'agit d'un dossier phare de cette législature car il engage fortement l'avenir de notre Commune non seulement aux plans économique, social et urbanistique, mais surtout au plan financier !

M. Jean-Dominique Antoniazzi présentera le projet de passerelle telle que mise à l'enquête publique par les CFF, et donc ce qui sera réalisé dans le secteur de la gare, tant pour la gare elle-même que pour le franchissement des voies, partie de l'ouvrage qui préoccupe tout particulièrement la Commune. Une présentation de ce projet a déjà eu lieu le 5 décembre dernier. Un public nourri était venu prendre connaissance de ce dossier. La version présentée aujourd'hui est quasi identique à celle présentée ce soir-là.

M. Vladimir Colella, Conseiller communal responsable de la mobilité, se prononcera sur les démarches communales entreprises depuis le crédit d'étude accordé par l'Assemblée communale le 14 décembre dernier, sur l'évolution d'une nouvelle forme de franchissement souhaitée par Givisiez, et finalement sur le pourquoi de l'abandon de cette variante.

Pour mémoire, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale un crédit d'investissement de CHF 4'500'000 pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer à l'endroit de la nouvelle halte CFF, dont le mode de financement sera présenté tout à l'heure.

Votre avis sur ce dossier sera bien sûr conforté, nous l'espérons, par le préavis de la Commission financière que je remercie d'ores et déjà."

M. Vladimir Colella, Conseiller communal responsable de la mobilité et des finances, adresse les souhaits de bienvenue du Conseil communal à M. Jean-Dominique Antoniazzi, représentant de la division Infrastructure des CFF et responsable des contacts avec les autorités cantonales et communales pour les cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Jura.

M. Jean-Dominique Antoniazzi s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

"Permettez-moi, en préambule, d'apporter les meilleures salutations de la part des CFF. A l'issue de cette présentation je reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions.

Ce projet est tout d'abord un défi technique, par le déplacement de la gare existante tout en maintenant au maximum une circulation des trains. Il y aura des actions d'interruption de trafic, prévues durant six semaines en été 2018 et durant deux semaines en été 2019.

Nous voyons sur l'image présentée à l'écran l'emplacement actuel de la gare ainsi que son déplacement en direction du dépôt tpf.

Ce déplacement a pour but d'avoir une gare moderne, conforme à la loi sur les personnes à mobilité réduite, mais surtout à vous apporter une meilleure desserte ferroviaire pour votre Commune. En effet, un train circulera chaque 15 minutes en direction de Fribourg et chaque 30 minutes en direction de Payerne et de Morat. Le nombre de trains faisant arrêt triplera et nous espérons que le nombre de voyageurs sera multiplié par huit pour atteindre environ 2'800 voyageurs par jour à l'horizon 2020.

La complexité du projet nécessite un investissement ferroviaire de CHF 55'000'000. En effet, se rajoute à cela l'infrastructure routière concernant le Pont du Tiguellet. Il est prévu qu'une partie de ce financement, à savoir CHF 4'500'000, soit prise en charge par la Commune, l'Agglo, la Confédération et le Canton.

La passerelle à mobilité douce, sujet important ce soir, sera utilisée à la fois par les piétons, en transit ou qui accèdent à la gare, et les vélos. Dès lors, il nous a paru important de séparer ces flux afin de garantir une cohabitation et un niveau de sécurité optimaux.

Nous voyons sur l'image de synthèse la passerelle qui part de la route du Tir-Fédéral au nord pour rejoindre le rond-point au sud avec une séparation nette des flux piétons et vélos.

D'entente entre les TPF, la Commune et les CFF, et en fonction du résultat du MEP des Taconnets, l'accroche sud sera revue. A ce même titre, la Commune désire mener une réflexion sur une adaptation de l'accroche nord. Ces modifications sont en cours de réflexion et seront intégrées, le cas échéant, à une demande de modification de projet dans le deuxième semestre 2017. Il est important pour les CFF d'obtenir l'autorisation

de l'Office fédéral des transports OFT pour construire le projet mis à l'enquête. Une modification pourra ensuite être présentée au même Office afin d'adapter les accroches nord et sud de la passerelle le cas échéant.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, comme signalé au début de ma présentation, il s'agit d'un projet ambitieux, à la hauteur de votre Commune, qui permettra une augmentation importante de la desserte ferroviaire de Givisiez.

La devise des CFF est "Nous façonnons la mobilité de demain". Nous espérons y contribuer avec ce projet.

En réitérant mes remerciements à Madame la Syndique et à son Conseil pour l'invitation de ce soir, je vous remercie toutes et tous pour votre attention et je reste, bien entendu, à votre disposition pour des questions éventuelles."

M. Vladimir Colella remercie chaleureusement M. Antoniazzi pour la présentation du projet tel que mis à l'enquête et poursuit la présentation de ce point comme suit :

"Au début de notre législature, c'est à ce projet que le Conseil communal a été confronté. Nous avons rapidement dû nous libérer de la croyance venue de la législature précédente qui consistait à dire que "Nous n'avons rien voulu, nous ne payerons donc rien". En effet, s'agissant d'une mesure prévue par le Plan d'Agglomération, cette passerelle doit être soutenue, également financièrement, par la Commune.

A l'étude de ce dossier, le Conseil communal actuel a rapidement tenté de faire en sorte de lui apporter des modifications pour les raisons évoquées précédemment par Mme la Syndique. Ainsi, le projet est devenu plus fin afin de s'intégrer de manière plus harmonieuse dans le paysage. Sous l'impulsion de notre Urbaniste Team+, nous sommes encore allés plus loin et, lors de la dernière Assemblée communale, nous avons sollicité un crédit d'étude de CHF 50'000 que nous avons utilisé afin de proposer une variante encore plus légère. Ce nouveau projet prévoyait l'abandon d'une solution avec une passerelle pour prévoir un cheminement depuis la route du Tir Fédéral jusqu'à proximité des voies CFF pour ensuite emprunter, à pied, des escaliers ou, à vélo, chaise roulante ou encore avec une poussette, un ascenseur. Afin de garantir une symétrie à l'ouvrage, le côté Sud, situé entre les voies de chemin de fer et la route des Taconnets, avait également évolué en ce sens, avec l'assentiment des TPF, propriétaires des terrains situés à cet endroit.

Cette situation était celle qui prévalait au moment de la rédaction du Message de printemps en mars dernier. A ce stade, les CFF, qui avaient accompagné l'évolution du dossier, les TPF, qui appréciaient le fait que l'emprise sur leur terrain serait moindre, et la Commune, qui avait réussi à trouver une solution qui était moins onéreuse, étaient prêts pour aller de l'avant avec le projet de modernisation de la gare dans son ensemble.

A chaque début de législature, les dossiers sont repris et de nouvelles priorités sont définies. Cette situation n'a pas manqué de se présenter lors de l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat. Pour ce qui est de la modernisation de la gare en particulier, le souhait du Conseil d'Etat est d'intégrer cette halte ferroviaire dans le réseau cantonal de mobilité douce. De plus, en raison de l'importance de ce réseau, le principe selon lequel le passage au-dessus de la gare doit pouvoir se faire sans rupture de charge s'est également imposé. Selon ce principe, les cyclistes arrivant dans cette zone ne doivent pas être obligés de poser le pied à terre pour franchir cet ouvrage.

De ce fait, le Canton ne pouvait plus financer la solution développée par la Commune. Vu les sommes en jeu, le Conseil communal, conscient également des enjeux à l'échelle régionale, s'est rallié aux principes formulés par le Conseil d'Etat. Dans ce contexte, le franchissement tel que présenté par M. Antoniazzi tout à l'heure s'impose automatiquement et la solution de franchissement telle que proposée par la Commune doit donc être abandonnée. En effet, sans financement cantonal, les autres sources de financement tomberaient également et la Commune devrait supporter seule les coûts de construction de cet ouvrage. Le bon sens commande donc de faire un pas en arrière afin que tous les partenaires se retrouvent autour d'un projet qui puisse convenir à tous les impératifs.

Dans cette optique, et à la stricte condition que les autres partenaires donnent également leur accord de financement à raison de CHF 1'800'000 ou 40% pour la Confédération, CHF 900'000 ou 20% pour le Canton de Fribourg et CHF 900'000 également ou 20% pour l'Agglomération de Fribourg, le Conseil communal sollicite auprès de l'Assemblée communale un crédit de CHF 4'500'000 pour la modernisation de la gare de Givisiez.

Après les différents subventionnements, la part communale de CHF 900'000 sera financée par un emprunt bancaire de même montant qui grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement annuel de 4% ou

CHF 36'000 et d'un intérêt indicatif à 1,5% ou CHF 13'500 par année."

M. Colella donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière.

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Comme vous pouvez vous en douter avec la présentation qui vient de vous être faite, ce dossier est sujet à rebondissements. Tout comme le Conseil communal, la Commission financière ne veut pas que ce soit la faute de la Commune de Givisiez si ce projet n'aboutit pas dans les temps.

La participation de notre Commune est de 20% ou CHF 900'000 sur un total de CHF 4'500'000. Il y aura par contre en plus à notre charge des frais d'entretien chiffrés entre 3 et 5%. Malgré cela, la Commission financière tient à cet élément important qui sera un maillon essentiel dans le développement de notre Commune.

La Commission financière propose donc à l'Assemblée communale de ce soir d'accepter ce crédit de modernisation de la gare de Givisiez s'élevant au total à CHF 4'500'000, à la **stricte condition** que les autres partenaires donnent également leur accord à raison de CHF 1'800'000 ou 40% pour la Confédération, CHF 900'000 ou 20% pour le Canton de Fribourg et CHF 900'000 également ou 20% pour l'Agglomération de Fribourg. Notre part de CHF 900'000 sera financée par un emprunt bancaire de même montant qui grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement annuel de 4% ou CHF 36'000 et d'un intérêt indicatif à 1,5% ou CHF 13'500 par année."

Mme la Syndique remercie la Commission financière pour son rapport et souhaite apporter une précision car le nœud gordien de ce dossier est effectivement le financement. Quatre partenaires étant partie prenante de ce dossier, il est utile de rappeler les subventionnements prévus pour chacun :

- 40% à charge de la Confédération, garanti par un arrêté fédéral ;
- 20% à charge du Canton de Fribourg, garanti selon une décision de principe du Conseil d'Etat ;
- 20% à charge de l'Agglomération de Fribourg, garanti par une convention signée chaque année avec le Canton pour les montants à verser. Ce montant de 20% aurait dû figurer dans la convention 2017, mais le Conseil d'Agglo ne s'étant pas encore prononcé sur ce dossier, celui-ci figurera dans la convention 2018. La garantie est assurée à 99,9% ;
- 20% à charge de la Commune.

Au niveau du financement, même si la Commune fait voter un crédit d'investissement de CHF 4'500'000, elle a la quasi certitude de récupérer les 80% de subventions mentionnées ci-avant, qui sont promises depuis le début et qui permettront de réaliser ce projet.

M. Jean-Benoît Bard, rue Jean-Prouvé, demande si la parole des autorités cantonales peut suffire. Parce que si cette décision est soumise au Grand Conseil et que cela est refusé, que se passe-t-il ?

M. Colella précise que ce n'est plus une question du Grand Conseil, c'est effectivement une participation de la compétence du Conseil d'Etat. Lors d'une rencontre cet après-midi avec M. le Conseiller d'Etat en charge du dossier, ce dernier nous a encore assuré que tout était en ordre.

M. Jean-Paul Piccand, La Gaîté, souhaite savoir ce qui se passera si le crédit de CHF 4'500'000 est dépassé, et si celui-ci sera également pris en compte au prorata.

M. Jean-Dominique Antoniazzi précise que le projet de passerelle présenté correspond à CHF 6'700'000 et non à CHF 4'500'000. Toutefois, la convention actuelle signée plafonne le montant à charge de la Commune, donc respectivement de l'Agglo et du Canton, à CHF 4'500'000. La différence de CHF 2'200'000 est prise en charge par les CFF, dont l'ensemble du projet s'élève à CHF 55'000'000. Tout dépassement ne sera à charge ni de la Commune, ni du Canton, ni de l'Agglo.

Mme Christine Verillotte, Beauséjour, souhaite connaître des précisions quant aux coûts pour l'entretien annuel de la passerelle.

M. Colella précise qu'ils se situent entre 2 et 5% de la totalité de l'ouvrage. Ces frais concernent notamment le déneigement, le salage. La technique de cet ouvrage implique des frais d'entretien plus importants.

Mme la Syndique complète en précisant que c'est un élément dont la Commune se soucie depuis longtemps déjà. Des pourparlers sont actuellement en cours avec le Canton pour trouver une solution afin d'alléger ces frais annuels pour la Commune.

A la question de Mme Françoise Aebischer, Beauséjour, de savoir ce qu'il adviendra de la route de Belfaux une fois le passage à niveau fermé, M. Colella confirme que plus personne ne pourra passer à cet endroit. La route s'arrêtera du côté de l'entreprise Stephan. Elle sera désaffectée et remplacée par une zone herbeuse.

En réponse à Mme Aebischer, M. Colella confirme qu'il est prévu un trottoir ainsi qu'une piste cyclable sur le Pont du Tigulet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique ordonne le vote à mains levées :

- **A la majorité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit d'investissement de CHF 4'500'000, sous réserve du subventionnement à hauteur de CHF 1'800'000 ou 40% pour la Confédération, CHF 900'000 ou 20% pour le Canton de Fribourg et CHF 900'000 également ou 20% pour l'Agglomération de Fribourg, pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer de la nouvelle gare de Givisiez.**

Mme la Syndique remercie l'Assemblée d'avoir compris l'importance de ce dossier et accepté ce projet, qui sera un atout économique à faire valoir pour la Commune de Givisiez. Elle adresse les remerciements du Conseil communal à M. Antoniazzi d'avoir été présent ce soir. Un petit produit du village lui est remis en reconnaissance de sa participation.

## **2 COMPTES 2016**

Mme la Syndique prie l'Assemblée de se référer aux informations et commentaires publiés aux pages 6 à 25 du Message de printemps.

*"A la lecture des comptes 2016, vous comprendrez que l'avenir financier de la Commune est préoccupant. La Commission financière partage ces préoccupations.*

*Soucieux de ne pas laisser perdurer cette période d'incertitude et désireux d'aborder toutes les pistes lui permettant de trouver les meilleures solutions possibles, le Conseil communal a fait de ce thème l'une de ses préoccupations premières. Une séance "au vert" a été tenue il y a une semaine pour lancer un processus de réflexions que nous allons poursuivre sans relâche ces prochains mois."*

Elle passe la parole à M. Vladimir Colella, Conseiller communal responsable des finances, pour ses commentaires sur les comptes 2016, en complément aux nombreuses informations publiées aux pages 6 à 25 du Message de printemps.

M. Colella fait part des commentaires suivants :

"Par le biais de notre Message de printemps, vous avez pu prendre connaissance des comptes 2016 qui se soldent par une perte de CHF 300'709.24. Vous y trouverez également des commentaires détaillés. Je tiens à relever à ce stade que les charges sont, d'une manière globale, inférieures à la prévision de CHF 1'470'561.59. Le Conseil communal a, en effet, géré les dossiers en pleine connaissance des défis financiers afin de démontrer une réelle discipline au niveau des dépenses. En contrepartie, les recettes subissent une baisse conséquente de CHF 1'514'525.83.

Comme le contenu du Message est réputé connu, je me permets, ce soir, de vous présenter de manière concise les principaux coûts et produits par dicastère:

#### **0. Administration générale**

Les dépenses de cette rubrique sont globalement en dessous de la prévision de CHF 101'708.10. Cette amélioration est à mettre, entre autres, sur le compte du Conseil communal qui a diminué de plus de CHF 20'000 ses frais divers, mais aussi sur les rentrées financières de l'administration générale supérieures au budget.

#### **1. Ordre public**

Dans cette rubrique également, les dépenses sont globalement en dessous de la prévision de CHF 9'801.65.

#### **2. Enseignement et formation**

Cette année à nouveau, les dépenses au niveau de l'accueil extrascolaire sont supérieures, d'environ CHF 30'000, par rapport aux prévisions. De même, les coûts d'entretien des machines et du mobilier, de CHF 15'456.45 de plus par rapport au budget, s'envolent à nouveau. Néanmoins, les charges de l'enseignement sont en-dessous de la prévision de CHF 63'425.10. Il est à noter que la fréquentation de notre AES augmente en fonction de l'évolution de l'effectif scolaire.

#### **3. Culture, sport et loisirs**

Globalement, on relève des charges inférieures à la prévision de CHF 44'187.05, ceci malgré une participation aux frais du Conservatoire en constante augmentation. Ces excellents chiffres sont à mettre sur le compte d'une baisse de notre participation aux frais de Coriolis Infrastructures ainsi qu'à des dépenses en baisse par rapport au sport.

#### **4. Santé**

Les dépenses de ce chapitre correspondent dans leur globalité à des charges liées cantonales et sont inférieures au budget de CHF 44'241.35.

#### **5. Affaires sociales**

Les coûts des affaires sociales sont supérieurs de CHF 14'292.05 à la prévision. La participation communale à l'aide sociale cantonale et régionale ne cesse d'augmenter régulièrement année après année.

#### **6. Transports et communications**

A nouveau, cette rubrique termine l'année avec un résultat meilleur qu'attendu de CHF 53'931.52. A noter que cette baisse est liée à la diminution du nombre d'employés à l'édilité.

#### **7. Protection de l'environnement**

Les taux de couverture légale de nos taxes causales - eau, épuration et déchets - sont respectés et se montent à 100% après affectation aux réserves obligatoires des montants respectifs.

A noter que les nouveaux règlements sur l'eau n'ont pas rapporté autant qu'escompté lors de l'élaboration du budget. Cela s'explique notamment par le fait que la perception des charges de préférence n'est pas possible en raison de la teneur de nos anciens règlements.

Aménagement du territoire : malgré des coûts importants liés aux honoraires de notre urbaniste pour le PAL et divers autres projets en cours, les frais sont en-dessous de la prévision.

#### **8. Economie**

Je ne m'attarde pas sur le chapitre de l'économie où les dépenses sont également inférieures au budget de CHF 16'579.45, principalement grâce aux questions liées à l'énergie. En effet, aucun audit énergétique n'a été mené et les subventions financières pour les énergies renouvelables sont restées bien inférieures à la projection.

#### **9. Impôts, finances et immeubles**

Les impôts de l'année courante, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, ont été revus à la baisse, en fonction des données en possession de l'Administration communale. En effet, les montants facturés ne nous permettront pas d'atteindre le budget prévu. Certains feront état de la prudence qu'ils qualifient d'excessive du Conseil communal. Il s'avère toutefois que cette prudence s'impose en relation avec les chiffres. A titre d'exemple, deux entreprises de la Commune ont réorganisé leurs activités, avec comme conséquence un manque à percevoir de CHF 300'000 à

prendre en compte. Au final, les rentrées fiscales sont inférieures de CHF 751'804.20 par rapport à la projection.

### **Bilan**

En comparant les bilans 2015 et 2016, on remarque les effets de la stratégie de désendettement de la Commune. Effectivement, afin notamment de faire baisser les charges liées aux emprunts bancaires ainsi que pour retrouver un crédit disponible positif, des efforts particuliers ont été faits pour réduire le montant des dettes. Cette stratégie sera poursuivie cette année encore.

### **Cash flow**

Le cash flow 2016, qui représente la capacité d'autofinancement de la Commune, se monte à CHF 890'250.41 alors qu'il était budgétisé à CHF 1'232'390.

### **Investissements bouclés en 2016**

Comme vous le voyez à l'écran, en 2016, quatre investissements ont été bouclés. Ils concernent la participation communale au projet Werkhof-Frima, la reprise de la patinoire sèche de Chandolan, la réfection de la place de jeux de Jubindus et la mise en séparatif du collecteur entre La Chassotte et la route des Taconnets. Ces investissements sont présentés dans le Message communal, j'y reviendrai au stade des questions si souhaité."

M. Colella donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

" Le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de contrôle et à fournir à l'Assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. La Commission financière ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier.

### **1 Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget**

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>	<b>Ecart</b>
Total des produits	15'718'464	16'632'990	- 5,5 %
Total des charges	<u>14'828'213</u>	<u>15'400'600</u>	- 3,7 %
BN avant amort. et provisions	890'251	1'232'390	
- amortissements obligatoires	- 840'635	- 851'670	
Résultat après amort. obligatoires	+ 49'616	+ 380'720	- 331'104
- amortissements supplémentaires	- 360'000	- 860'000	
- affectation à la réserve eaux usées	- 350'325	- 377'465	
+ dissolution de réserves	<u>360'000</u>	<u>960'000</u>	
Bénéfice / - perte	- 300'709	103'255	

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2016 fait apparaître une perte de CHF 300'709 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 103'255. Cette détérioration du résultat est la conséquence de plusieurs facteurs. S'il y a eu des diminutions dans les dépenses, il y a des diminutions plus importantes encore dans les recettes, en particulier dans les rentrées fiscales.

En effet, les recettes fiscales 2016 sont non seulement inférieures au budget mais également inférieures à l'exercice précédent pour près d'un million. Le Conseil communal attribue cette diminution aux impôts de certaines personnes morales. A ce sujet, la Commission financière ne peut pas se prononcer sur cette sous-estimation en raison du secret fiscal invoqué par l'Autorité communale. Toutefois, la Commission financière estime que le Conseil communal a fait preuve d'une grande prudence dans l'estimation des impôts relatifs à la période fiscale 2016. Si notre constatation se confirme, les recettes fiscales supplémentaires devraient apparaître dans les comptes des exercices 2017 et 2018.

En outre, les comptes 2016 enregistrent une diminution de plus de CHF 200'000 ou 30% par rapport au budget de la taxe de base pour le renouvellement du réseau de l'eau potable et des eaux usées. Ce manque à gagner provient du nouveau règlement sur l'eau qui n'a pas pu être appliqué dans sa totalité. La Commission financière demande ainsi au Conseil communal de prendre toutes les dispositions nécessaires pour rétablir cette situation. Il en va de même pour les contributions d'équipement pour les terrains à bâtir non construits.

Quant aux charges de l'exercice, elles sont fort heureusement aussi en diminution par rapport au budget et à l'exercice précédent. Les principales diminutions sont enregistrées :

- dans les charges du patrimoine immobilier;
- dans les participations aux collectivités publiques, à l'exception de la participation au Service social de la Sonnaz qui ne cesse d'augmenter;
- dans l'assistance et les activités culturelles locales, ainsi que dans le subventionnement des abonnements de transports publics;

- sur les intérêts des dettes en raison de la diminution de la dette et du renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables.

Les amortissements obligatoires sont dans l'ensemble plus ou moins conformes aux prévisions. Par contre, les amortissements supplémentaires, initialement prévus à CHF 860'000, ont été réduits à CHF 360'000. Ils ont été effectués sur la reprise de la patinoire sèche de Chandolan et ont été compensés par un prélèvement du même montant sur la réserve pour installations sportives.

L'affectation aux réserves obligatoires provient de l'équilibre des comptes des eaux et des ordures.

## **2. Compte des investissements**

Les quatre décomptes finaux d'investissements bouclés en 2016 sont commentés par le Conseil communal aux pages 22 à 25 du dernier Message. La Commission financière n'a pas d'autres commentaires à apporter.

## **3. Analyse du bilan**

Durant l'exercice 2016, les liquidités ont augmenté de CHF 353'557 pour se situer à CHF 730'401 au 31 décembre 2016. Par contre, les débiteurs passent de CHF 3'500'000 au 1er janvier 2016 à CHF 2'500'000 au 31 décembre 2016.

Les emprunts communaux ont diminué de CHF 504'031 au cours de l'exercice et se montent désormais à CHF 22'100'000.

Quant aux réserves ouvertes, elles atteignent aujourd'hui CHF 3'500'000 et la fortune nette se monte à CHF 4'900'000.

## **4. Rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA**

Les comptes communaux ont été révisés par Multifiduciaire Fribourg SA dans les locaux de l'Administration communale du 13 au 15 mars 2017. Le rapport de révision de la Fiduciaire est publié aux pages 18 et 19 du Message de printemps du Conseil communal.

Le rapport complémentaire destiné au Conseil communal et à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations

faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2016.

Nous retenons pour l'essentiel les points examinés suivants :

- contrôles formels de la comptabilité portant sur les comptes de fonctionnement et d'investissements;
- contrôle du bilan, en particulier des actifs et passifs et leur évaluation;
- vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes;
- comparaison des indicateurs financiers de la commune avec les indicateurs financiers harmonisés du Service des communes.

En conclusion, l'organe de révision confirme l'exactitude des comptes présentés et recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport complémentaire.

## **5. Conclusion**

Le résultat déficitaire de l'exercice 2016 a de quoi interpeller le Conseil communal quant à l'avenir financier de la Commune, ce d'autant plus que le cash-flow actuel permet tout juste de couvrir les amortissements obligatoires.

Ce constat doit continuer à inciter le Conseil communal à la prudence, non seulement dans le choix des futurs projets d'investissements, mais également en freinant, dans la mesure du possible, les dépenses de fonctionnement. C'est à ce prix seulement que la Commune aura une marge d'autofinancement positive.

Sur la base du rapport complémentaire de l'organe de révision du 15 mars 2017, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, nous avons l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2016 présentant une perte de CHF 300'709.24 et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière.

M. Colella remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Colella propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2016 de la Commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et à la boursière.**

Mme la Syndique adresse ses remerciements à la Commission financière pour son rapport et à l'Assemblée pour son vote et sa confiance. Elle remercie également ses collègues du Conseil, qui ont fait en sorte que les comptes soient les meilleurs possibles.

### **3 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2017**

#### **3.2 Réfection du toit du bâtiment scolaire 92**

M. Daniel Känel, Vice-syndic responsable du patrimoine communal, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 28 de son Message.

*"Depuis plusieurs années, des entreprises doivent intervenir à cause d'infiltrations d'eau sur la partie basse du toit de l'école (bâtiment 92), à la hauteur des voies d'écoulement de l'eau (chéneau), en particulier au-dessus de l'appartement du concierge.*

*A la suite de deux nouvelles infiltrations d'eau survenues en septembre 2016 et en janvier 2017, il a été décidé de contacter une entreprise spécialisée, déjà intervenue auparavant, pour connaître son appréciation et en vue d'obtenir une ou des propositions pour remédier au problème.*

*Un premier rendez-vous a pu être ainsi fixé sur le toit de l'école avec l'entrepreneur, qui a présenté deux variantes principales. Cette entreprise a fait des propositions et établi ensuite un devis le 13 mars 2017.*

*Comme il était nécessaire d'obtenir aussi vite que possible le financement pour réaliser les travaux nécessaires et éviter de nouvelles infiltrations d'eau, cette offre a été intégrée dans le Message en vue de la présente Assemblée communale, compte tenu des délais à respecter pour l'envoi du Message.*

*Parallèlement, cette offre a été discutée en séance du Conseil communal et il a été décidé de demander d'autres devis à d'autres entreprises en vue d'une décision finale. L'offre initiale, expliquée dans le*

Message, prévoyait de refaire complètement le toit, ce qui impliquait également de refaire la charpente.

Ainsi, deux autres entreprises sont venues sur le toit examiner la situation, ce qui a permis d'obtenir deux autres devis et, par conséquent, deux autres appréciations de la situation. Ces nouvelles offres ont été discutées au sein du Conseil communal, de même qu'avec les membres de la Commission financière.

Après examen des différentes offres, il est proposé à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 40'000, ce qui permettra d'utiliser une partie des réserves jusqu'à concurrence de ce montant.

Ce crédit permettra de mandater l'entreprise dont l'offre a été retenue, laquelle est établie pour un montant forfaitaire de CHF 33'700, TVA comprise, en date du 18 avril 2017.

Etant donné l'importance des travaux à effectuer, le crédit demandé est légèrement supérieur au montant du devis pour faire face à d'éventuelles complications sur le chantier.

Deux ferblantiers et deux étancheurs seront engagés pour ces travaux, qui dureront environ deux semaines.

Les travaux consisteront notamment à rendre le chéneau étanche grâce à de la résine et à aménager des voies d'écoulement d'eau supplémentaires au niveau de la partie basse du chéneau, pour empêcher à l'avenir de nouvelles infiltrations d'eau sous le toit.

Des explications sont données sur la base de photos projetées à l'écran.

L'entreprise utilisera sa propre nacelle pour accéder au toit et le coût y relatif est déjà compris dans le montant forfaitaire de CHF 33'700.

Il va sans dire que si le coût final des travaux ne dépasse pas ce montant forfaitaire de CHF 33'700, ce qui est prévu ainsi, le solde du crédit ne serait pas utilisé."

M. Känel donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière.

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Pour cet objet aussi, la présentation qui vient de vous être faite diffère fortement de ce qui est

mentionné dans le Message de printemps du Conseil communal à la page 26.

*Le toit de ce bâtiment cause depuis des années des soucis aux responsables du dicastère des bâtiments et nous devons cette fois faire entreprendre les travaux nécessaires pour qu'en cas de grosses pluies, l'eau ne coule plus notamment dans l'appartement de la concierge de l'école. Comme les travaux coûteront nettement moins chers que mentionné dans le Message du Conseil communal, il a été décidé de renoncer à contracter un emprunt bancaire mais de financer cet investissement par une dissolution partielle de la réserve pour l'entretien des bâtiments.*

*La Commission financière vous demande donc de bien vouloir accepter le crédit demandé de CHF 40'000 pour la réfection du toit du bâtiment scolaire 92, à financer par la dissolution de même montant de la réserve pour l'entretien des bâtiments."*

M. Känel remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Marc Valloton, Fin de la Croix, souhaite savoir s'il est prévu de vérifier régulièrement l'état de la toiture, car les problèmes actuels sont peut-être dus à un manque d'entretien.

M. Känel confirme que des contrats d'entretien sont actuellement remis à jour avec les entreprises. Il précise également qu'il est prévu de suivre attentivement tous les bâtiments, de manière à éviter de grosses surprises.

M. Charles-Henri Lang, rue des Grives, a constaté, lors de la présentation des photos à l'écran, la présence de câbles chauffants dans ces chéneaux. Cela n'est pas très "développement durable". A l'heure où le peuple suisse a voté largement la sortie du nucléaire, il propose d'investir un peu plus d'argent pour trouver une autre solution, avec une meilleure isolation sous la tôle. Il rappelle que Givisiez est Cité de l'énergie et trouve un peu bancal d'avoir des câbles chauffants dans les chéneaux.

M. Känel remercie M. Lang pour ses remarques. Il en parlera avec l'entreprise retenue pour réaliser ces travaux, de manière à ce que cela se fasse ainsi.

La parole n'étant plus demandée, M. Känel ordonne le vote à mains levées :

- **A la majorité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 40'000 pour la réfection du toit du bâtiment scolaire 92.**

Mme la Syndique remercie la Commission financière pour son rapport et confirme que le vote porte sur la titulature figurant dans le Message. Le Conseil communal prend toutefois scrupuleusement note de la proposition de M. Lang.

## **7 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ**

Mme la Syndique donne la parole à Mme Hélène Page, Conseillère communale responsable de la vie sociale, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Mme Page présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 29 de son Message.

*"En date du 23 mai 2016, l'Assemblée communale a approuvé les nouveaux statuts de l'Association pour le Service officiel des Curatelles de la Sonnaz.*

*L'Association a constaté que des dispositions importantes concernant le fonctionnement financier de l'Association manquaient, ce malgré la validation par l'Autorité cantonale.*

*Enfin pour des raisons pratiques, il a semblé utile de permettre à l'Association d'élargir son comité de trois à cinq membres, de lui laisser le libre choix de sa ou son secrétaire.*

*Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter les modifications statutaires concernant les articles 1, 4, 14, 16 et 22."*

Mme la Syndique remercie Mme Page pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Philippe Equey, rue des Grives, précise qu'il intervient à titre personnel et non pas en tant que président de la Commission financière. Il souhaite des réponses aux questions suivantes :

1. Quel était le montant de la limite d'endettement pour les investissements dans les premiers statuts ?
2. Pourquoi la Commission financière n'est-elle pas invitée à donner un préavis s'agissant de l'aspect financier de cette question ?
3. Il croit savoir que le Conseil général de Belfaux a fait une objection sur ces CHF 300'000 pour les

investissements et a donné un avis contraire. Que se passe-t-il maintenant ? Faut-il l'unanimité des communes pour que cette modification des statuts soit acceptée ?

4. M. Equey doute aussi que l'on accorde CHF 300'000 pour des investissements sans qu'il y ait quelque chose de concret. C'est donner un chèque en blanc à cette Association d'investir CHF 300'000 comme ça, on ne sait pas pourquoi. Il trouve cela dommage.

Mme Page ne peut répondre à la première question ce soir. Une réponse sera donnée ultérieurement.

Pour la deuxième question, les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes. D'après les articles soumis au vote, le siège de ce Service a changé puisque la Commune de Belfaux a besoin de ses locaux et a demandé au Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz de déménager. Malheureusement cela a un coût. L'Entente intercommunale, qui est devenue une Association de communes, a par conséquent besoin d'un fonds de roulement. Lorsque l'Entente intercommunale était en vigueur, la Commune de Belfaux "faisait la banque". Ce n'est désormais plus le cas et c'est pour cela que l'article 22 doit être changé.

Mme Page ne sait cependant pas pourquoi Belfaux a refusé ces statuts. Elle sait toutefois que, pour que le Service des Curatelles fonctionne, l'Association aura besoin d'un fonds pour payer les curateurs, raison pour laquelle un compte de trésorerie est sollicité.

M. Känel intervient en constatant qu'il est fait mention, dans la modification des statuts proposée ce soir, de cette limite d'endettement avec possibilité d'avoir un fonds d'investissement ou un compte de trésorerie. Il s'agit de mesures qui peuvent être prises au niveau de l'Association. Il pense que, pour que les mesures en question soient approuvées, l'aval des communes devra également être requis. Ce n'est à son avis pas un chèque en blanc.

Mme Page signale que ce nouvel article relatif à la limite d'endettement est un oubli que la modification présentée ce soir souhaite réparer. Elle précise que les autorités cantonales n'ont pas constaté non plus cet oubli lors de l'approbation desdits statuts l'automne dernier.

Mme Page précise avoir pris note de toutes les questions de M. Equey, à qui il sera répondu par écrit.

M. Benoît Descloux, La Faye, rappelle que M. Equey a demandé pourquoi la Commission financière n'a pas été consultée pour l'aspect financier et souhaite une réponse.

Mme Page précise que c'est un dossier qui relève de l'Association et non de la Commune. La Commune est membre de l'Association.

Mme la Syndique prend note de la question de la Commission financière. Elle informe que des vérifications vont être effectuées et que, à l'avenir, ce genre d'oubli ne se reproduira plus. Elle remercie la Commission financière de rappeler le Conseil communal à l'ordre.

M. Marc Valloton, Fin de la Croix, demande s'il y a urgence d'une votation ce soir. Si ce n'est pas le cas, vu le flou de la situation, il propose de reporter ce point à la prochaine Assemblée communale.

Mme Page répond que, d'après ce qu'elle sait, c'est assez urgent car le Service des Curatelles, pour déménager dans ses nouveaux locaux, a besoin de fonds.

A la question de M. Joseph Chassot, La Verna, Mme Page répond que l'article 22 n'est pas un nouvel article mais un article modifié, où les limites d'endettement ont été ajoutées. Toutefois, après comparaison des anciens et des nouveaux statuts, Mme Page rectifie en précisant qu'il s'agit d'un nouvel article qui n'existait pas dans les anciens statuts.

M. Michel Ramuz, Beauséjour, apporte un complément d'information. Effectivement, le Service des Curatelles de La Sonnaz était administré jusqu'en 2016 par la Commune de Belfaux qui assumait la totalité du financement et facturait aux communes leur part en fin d'année. En raison de tensions dans ce Service, au niveau du personnel et avec la Commune de Belfaux, les communes se sont constituées en Association. Cette Association de communes a été créée par les statuts approuvés l'année dernière. Cela fait qu'actuellement, cette Association a besoin d'un compte de trésorerie pour assumer ces services et, en plus, compte tenu du fait que la Commune de Belfaux ne veut plus mettre à disposition ces locaux, l'Association doit trouver un autre endroit. Il semble que les futurs bureaux seront situés à Givisiez, étant donné que le siège mentionné dans les statuts est déplacé à Givisiez. Il faudra équiper les nouveaux locaux, c'est dès lors pour cette raison que l'Association a besoin d'un compte d'investissements. Les montants investis seront amortis selon la loi sur les communes puis répartis entre les communes-membres. Selon lui, ces modifications de statuts sont obligées par le canton pour que la question financière soit claire et précisée, alors que cela a été oublié lors de la version initiale des statuts.

Mme Page intervient en précisant que le problème est effectivement que le Service des Curatelles déménage dans de nouveaux locaux.

M. Vonlanthen, La Gaîté, constate que les anciens statuts offraient déjà la possibilité de faire des investissements et des paiements, à la différence que c'est maintenant les communes qui doivent "faire la banque". Il demande comment la Commission financière de Givisiez veut intervenir dans ces comptes, étant donné qu'il y a six communes, donc six commissions financières qui devraient effectuer ces contrôles.

Mme Page précise qu'il faut que l'Association puisse obtenir un peu de liquidités, comme expliqué, afin de bénéficier d'un fonds de trésorerie. Les communes sont concernées bien sûr puisqu'elles devront participer financièrement, mais c'est l'Association qui est dorénavant responsable de ces engagements. Quant à l'investissement de CHF 300'000, soit ce sont les communes qui octroient un crédit, soit ce sera par le biais d'un emprunt bancaire. Cela permet aussi de faire fonctionner le Service Officiel des Curatelles. Elle confirme également que ce n'est plus la commune-siège qui doit avancer les fonds, étant donné que ce n'est plus une entente intercommunale mais une association de communes.

M. Equey apporte quelques éléments de réponse en donnant lecture des articles 22 à 24 soumis au vote ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Mme Page ordonne le vote à mains levées :

- Par 24 NON contre 19 OUI et 10 abstentions, l'Assemblée refuse la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles, telle que présentée.

## **5      DIVERS**

Mme la Syndique aimerait faire part de quelques commentaires sur certains dossiers.

***" Il fallait un sacré courage...***

*Oui, il en fallait du courage au Conseil communal pour reprendre ses réflexions sur une fusion après l'échec de 2C2G, échec encore bien présent à nos esprits.*

*La démarche qui consiste à lancer le processus d'une fusion du Grand Fribourg ne nous a pas effrayé, bien au*

contraire. Rester sur un échec et se lamenter : ce n'est pas ma tasse de thé, ni celle de mes collègues qui ont été unanimes à accepter cette relance du projet avec Fribourg au départ, puis avec notre commune voisine Corminboeuf (partenaire dans l'expérience 2C2G) et finalement avec l'imposante cité de Marly et son MIC prometteur.

La procédure a été rapide, avec un échange intercommunal dès la fin de l'année et une Conférence de presse le 25 janvier dernier.

Cette rapidité a peut-être contrarié certaines communes qui souhaitaient plus de temps pour réfléchir mais je le répète : il ne s'agissait que de lancer le processus de fusion. Les vraies réflexions et le travail de fond sont musique d'avenir...

Givisiez est conscient des difficultés, des craintes et des interrogations engendrées par un tel processus. Mais l'inertie était la pire des solutions ! Ne dit-on pas : qui n'avance pas recule ! Et ne vaut-il pas mieux être acteur que spectateur dans un domaine où les enjeux sont si importants pour l'avenir de notre Commune.

De nombreux secteurs de la vie communale appellent à une réunion des forces et du savoir-faire. Les aspects financiers ont également leur importance, nous ne le savons que trop ! Et il s'agira également de préserver le mieux possible les intérêts de notre population comme ceux de notre personnel communal.

En vue de présenter un projet au Conseil d'Etat à l'été 2020, les prochaines étapes phares d'une fusion du Grand Fribourg sont les suivantes :

- Le Conseil d'Etat détermine le périmètre provisoire de fusion : la consultation est en cours jusqu'à la fin mai 2017 ;
- La Préfecture met sur pied, à l'automne 2017, une Assemblée constitutive élue au scrutin populaire et permettant une participation constructive des communes du périmètre arrêté par le Conseil d'Etat ;
- Les communes s'exprimeront enfin par un vote populaire pour accepter ou refuser la fusion, procédure garantissant le respect des principes démocratiques chers à notre Pays.

Il faudra soigner la communication pendant tout le processus de gestation, et votre Conseil s'engage à le faire avec toute la dynamique nécessaire et l'expérience dont il dispose déjà. Cette communication a été particulièrement soignée lors du franchissement de la première étape du processus, le 25 janvier dernier. Mais le chemin est encore long, quelques

tronçons sont plus ardues que d'autres : je pense notamment au taux d'impôt, et à l'inquiétude légitime exprimée par le personnel communal, éléments déjà exposés dans le processus 2C2G.

C'est donc un travail d'orfèvre qui nous attend afin de préparer l'écrin qui accueillera une entité communale apte à faire face aux nouveaux défis des prochaines décennies.

Votre soutien et la confiance que vous accorderez à l'Autorité communale permettra à cette dernière d'aller de l'avant, avec la certitude d'œuvrer pour le bien-être de sa population.

Le développement de Givisiez est prometteur, vous avez pu le constater. Il est indispensable de se donner les moyens de réussir cette mutation, même si la recette de ce succès prévoit de devoir casser quelques œufs... En évoquant le domaine de l'art culinaire, il me vient à l'esprit cette pensée pragmatique du grand cuisinier français Jacques Pépin : "Je ne perds jamais : soit je gagne, soit j'apprends !"

Givisiez n'a pas attendu d'être partenaire du lancement du processus de la Fusion du Grand Fribourg pour étudier les pistes qui lui permettent d'être plus efficace et compétitif dans d'autres domaines : une excellente collaboration existe déjà avec l'Inspectorat des constructions de la Ville de Fribourg pour le traitement des permis de construire. La Commune de Corminboeuf a d'ailleurs suivi cet exemple et travaille de la même manière.

Mais à futur je pense plus spécialement à la Sécurité au travail par exemple, et surtout à l'avenir de notre Corps de sapeurs-pompiers. Soucieux de la sécurité de sa population et confronté à un problème d'effectif essentiellement, Givisiez a initié, il y a quelques semaines seulement, une demande de fusion du Corps des sapeurs-pompiers de Givisiez avec le Bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg. Nous espérons une réponse positive, bien sûr, mais nous étions loin d'envisager une écoute aussi positive et une volonté aussi rapide de la part de Fribourg pour réaliser cette fusion.

Il faut reconnaître ici que tout le mérite en revient à l'excellente réputation du CSP de Givisiez ainsi que le très grand travail accompli par l'ensemble du Corps de Givisiez, et surtout par son commandant actuel, le Capitaine Cédric Fragnière, actif pendant 25 ans dont six années en tant que Commandant, et dont les mérites ont été largement reconnus par Fribourg. La mariée était attrayante, elle a su charmer son puissant voisin et la procédure de fusion suit un calendrier "au pas de

charge" pour une union prévue si possible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les bans sont presque déjà publiés..

Cela n'a pas été sans heurts entre les divers acteurs (Commune, Commandant et Commandant-remplaçant, Corps et Etat-major notamment), heurts dus essentiellement à une communication peu "catholique", voire quelque fois bradée par certains acteurs dans l'une ou l'autre étape du processus.

Il n'est pas dans mes habitudes de trop m'éterniser sur le passé, la nostalgie ne donnant pas forcément des ailes aux projets audacieux ! Je préfère apprécier la chance qui s'offre à nous par ce processus de fusion. Les avantages pour Givisiez, d'ores et déjà appréhendés, voire très précisément chiffrés, sont réjouissants.

Comme vous le savez certainement, le Commandant Cédric Fragnière est appelé à exercer une haute fonction au Bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain. Des remerciements officiels seront adressés par le Conseil communal à Cédric Fragnière tout prochainement. Mais le Conseil a déjà anticipé sa volonté de témoigner sa reconnaissance au Commandant et à son Corps de sapeurs-pompiers en lui faisant une visite-surprise, le 8 mai dernier lors du dernier exercice du Commandant Fragnière avec sa troupe.

Pour votre information, le Conseil communal a décidé de nommer, en remplacement de Cédric Fragnière, le commandant-remplaçant actuel Daniel Berset en tant que Commandant et le lieutenant Sébastien Wicht en tant que Commandant-remplaçant.

#### **Révision du PAL**

La 4<sup>ème</sup> mise à l'enquête publique, avec près de 38 modifications, sera présentée à la Commission d'aménagement le 21 juin prochain, laquelle émettra rapidement ses recommandations à l'attention du Conseil communal, qui devrait se prononcer si possible avant la pause estivale.

#### **Rappel fermeture de l'Administration communale :**

La décision de fermer les bureaux de l'Administration communale, en décembre dernier, ayant été jugée plus que positive, le Conseil communal a décidé d'appliquer cette mesure également à la période estivale. Vous pouvez prendre connaissance des dates de fermeture de nos bureaux à la page 31 du Message communal."

Mme la Syndique ouvre la discussion.

M. Philippe Equey, rue des Grives, a constaté que, sur le site sportif de Chandolan, des mesures visant à restreindre la durée de limitation de parcage ont été introduites et, qu'à cette occasion, la place de co-voiturage a été supprimée. Il trouve cela dommage et demande si cela est provisoire ou si un tel emplacement sera mis en place ailleurs dans la Commune.

M. Schuwey précise que cette place de co-voiturage ne sera pas définitivement supprimée mais qu'elle fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un concept de stationnement communal. Il pourrait être envisageable de conserver cette place sur le site de Chandolan, mais en la définissant de manière précise. Il relève également que lors de manifestations à cet endroit, de nombreuses personnes indisciplinées parquent aux endroits interdits. Il prend note de cette remarque.

Mme la Syndique, à titre personnel, est sensible à cette démarche de co-voiturage, et va inciter le responsable à remettre en fonction cette place ou à trouver immédiatement un nouvel endroit de façon à ne pas supprimer un tel emplacement.

M. Jean-Benoît Bard, rue Jean-Prouvé, relève l'effort louable et remarqué de la Commune pour la nouvelle place de jeux de La Faye-Ouest. Le corollaire est toutefois que presque toute la population du Grand-Fribourg fréquente cette place de jeux et parque n'importe comment, jusque dans les prés. Les places de parc visiteurs des immeubles locatifs sont occupées en permanence par des utilisateurs de la place de jeux. D'autres occupent même des places numérotées et louées.

M. Schuwey répond que la place de jeux de La Faye-Ouest est malheureusement une trop belle place visitée par trop de monde hors village et est victime de son succès. Du côté du terrain de football de Granges-Paccot, des places de parc sont disponibles, en nombre et en permanence, mais personne ne s'y rend car il faut marcher. Ni la police intercommunale ni la Police cantonale ne peuvent amender des véhicules qui sont situés dans les prés. Seuls les véhicules "à cheval" sur le trottoir peuvent être amendés. S'agissant des places privées, la Commune ne peut pas intervenir ni être tenue pour responsable. Quant à un locataire payant sa place de parc et qui voudrait bloquer la voiture située sur sa place, il est amendable si la Police cantonale est appelée. M. Schuwey propose éventuellement de mettre en place une mise à ban. A titre d'exemple, lors de la course Morat-Fribourg, le parcage sauvage est présent dans tout le quartier de La Faye et la Police intercommunale n'intervient malheureusement pas.

Mme la Syndique constate que le problème est effectivement délicat le jour du Morat-Fribourg. Elle aurait quelques réticences à intervenir, ayant une grande admiration pour les sportifs. C'est une journée sur le reste de l'année...

Au terme de cette Assemblée, Mme la Syndique conclut en ces termes :

*"Avant de passer au moment agréable de l'apéritif, je souhaite encore adresser des remerciements que l'ont dit "d'usage", mais qui sont toujours très sincèrement ressentis, à tout le moins en ce qui me concerne !*

*Remerciements à mes collègues pour leur engagement et surtout pour le soutien et la précieuse collaboration qu'ils apportent dans la gestion des dossiers communaux et dans l'appréhension des situations. Une année déjà que nous fonctionnons ensemble ! Certains rouages ont encore besoin d'un peu d'huile, mais ne dit-on pas : "la politique sans affrontement n'est pas de la politique, c'est seulement de la gestion..." Et notre responsabilité d'élus du peuple demande plus que de la gestion : nous devons également être des visionnaires !*

*Remerciements réitérés à la Commission financière qui, dans les moments de questionnement intense, nous assure de son soutien et de ses conseils.*

*Remerciements au personnel communal (Administration, AES, Conciergerie, Déchetterie, Edilité, Ecole, Bibliothèque), qui œuvre jour après jour pour le bien-être et le confort de nos citoyens, petits et grands ! J'y inclus les petites abeilles qui ont préparé en coulisse l'apéritif que nous allons prendre ensemble dans quelques minutes...*

*Un merci tout particulier est adressé à notre Secrétaire communale qui a préparé cette Assemblée de façon à la rendre la plus imagée et la plus compréhensible possible.*

*Mais je vous remercie surtout vous, chères citoyennes, chers citoyens, qui venez à notre rencontre, prenez la peine de nous écouter et de poser des questions, et c'est comme ça que j'apprécie de dialoguer avec vous puisque vous nous avez accordé votre confiance.*

*Et, en conclusion, des remerciements réitérés également à la presse, La Liberté et les Freiburger Nachrichten.*

*A toutes et à tous, je souhaite adresser, en mon nom personnel et au nom du Conseil communal, un très bel été, du succès dans tous vos projets, une excellente santé et surtout la même envie de suivre nos activités en répondant présents à nos invitations.*

*Je vous remercie de votre attention et vous invite à partager un moment convivial autour d'une boisson désaltérante et revigorante."*

L'Assemblée applaudit.

La séance est levée à 22h.

La Secrétaire :

Ariane Menoud

La Syndique :

Suzanne Schwegler